

# **Café Citoyen**

## **samedi 1er octobre 2016**

### **Compte rendu**

11 personnes présentes.

#### **Projet d'article sur les Cafés citoyens dans la prochaine édition des « Echos de Vaour »** (info transmise par Gérard)

- changement de nom : il est proposé d'appeler ce rendez-vous mensuel « Réunion Citoyenne » à la place de « Café Citoyen ».
- lecture du projet d'article :
  - l'article mentionne les informations pratiques sur la nature, le déroulement et la fréquence de ces rendez-vous, tout en soulignant l'intérêt que chacun y participe pour apporter son éclairage et sa réflexion sur les sujets concernant la collectivité.
  - Alain insiste sur l'importance de ces discussions pour le Conseil Municipal (qui peut délibérer sur certaines questions en ayant bénéficié de ces temps de concertation).

#### **Travaux sur l'Eau à la Cité du Lac**

Alain informe que les réparations du réseau d'adduction en eau seront réalisées en même temps que la mise aux normes du système d'assainissement pour des raisons techniques (réseaux enterrés au même endroit) et économiques (une seule ouverture de tranchée dans la voirie pour réaliser simultanément les 2 tranches de travaux). Ces travaux permettront d'éviter la perte et la facturation de près de 10 000 m<sup>3</sup>.

#### **Contrôles des équipements d'assainissement d'eau non collectif (individuel)**

- Questions et protestations émises à propos de la procédure de contrôle obligatoire et facturée 85 €.
- Réponses d'Alain :
  - Notre communauté de communes a obligation, via la Loi sur l'Eau, de réaliser des contrôles périodiques sur les équipements individuels d'assainissement d'eau chez les particuliers pour vérifier leur conformité aux normes en vigueur et, le cas échéant, imposer la mise aux normes des installations.
  - La réalisation de ces contrôles a été confiée à une entreprise, la SAUR. Une salariée se déplace chez les habitants et vérifie les installations. Cette prestation est facturée aux propriétaires des habitations équipées d'un assainissement individuel.
  - Alain rappelle qu'en 2015 toutes les personnes concernées ont reçu un courrier officiel leur expliquant que cette procédure de contrôle allait être réalisée, et qu'une réunion publique d'information a été organisée par la communauté de communes à la salle des fêtes de Vaour pour informer la population sur la gestion de l'eau sur le territoire en général et sur l'assainissement en particulier.
- Rappel de Léonore sur la pertinence de ces contrôles : certaines installations privées ont près de 20 ans d'âge...

- Discussion animée sur la méthodologie choisie par la communauté de communes, tant pour la réalisation du contrôle, que sur sur la procédure d'information, et surtout sur le principe de la facturation systématique. Remarque est faite que les propriétaires capables de justifier de la conformité de leur installation (facture de réalisation de travaux, etc...) ne devraient pas subir cette visite et sa facturation.
- Alain propose que les propriétaires se trouvant dans ce cas envoient un courrier justifiant de leur situation.

## **Fonctionnement de la 4C (la communauté de communes)**

La discussion s'élargit brièvement sur l'impression d'un déficit global d'information de la 4C sur son fonctionnement et ses décisions.

Réponses d'Alain : les statuts communautaire imposent que le maire et son 1er adjoint siègent au conseil communautaire (Pascal et Bernard donc pour Vaour). Pour rappel, le conseil communautaire est le lieu de vote des décisions. Certains autres élus de Vaour, comme des autres communes, participent aux commissions techniques par domaine de compétences de la 4C (voirie ; aménagement du territoire ; action sociale ; etc...). Alain propose de vérifier si les comptes rendus de réunion de la 4C parviennent à la Mairie de Vaour et, si c'est le cas, d'étudier un moyen de les mettre à disposition de ceux qui souhaitent les consulter.

## **Diffusion de l'information sur les cafés citoyens**

Constat de la difficulté d'informer les Vaourais sur l'existence et le contenu de ces réunions mensuelles. Quelques tentatives (affichage, flyer,...) effectuées mais peu de résultats, que faire pour élargir le cercle des présents et inciter les habitants à participer ?

L'ensemble des présents admet la nécessité de poursuivre la réflexion pour trouver des solutions.

Léonore s'attelle à mettre en place une liste de diffusion des comptes rendus par emails (par inscription volontaire évidemment).

Suite à une remarque de Catherine, rapide discussion sur les problèmes d'information et de communication en général.

Comment se transmettre les infos en fonction de leur nature et de leur sujet (loisirs, infos légales, etc...) ?

Difficulté locale face aux foisonnements d'actions tant associatives qu'individuelles.

Sujet trop vaste reporté à une autre session, faute de temps aujourd'hui....

## **Contrôles routiers par les gendarmes**

Plusieurs habitants se plaignent d'une certaine intensification de ces contrôles et d'une apparente volonté systématique de verbaliser.

Réponse générale : ce phénomène ne vise pas spécifiquement la commune, les contrôles sont en ce moment très fréquents ici comme ailleurs (beaucoup sur Gaillac, Cordes, Albi apparemment).

## **Modification des points de collecte de déchets**

La suppression de plusieurs points de collecte dans la périphérie sud de Vaour entraîne la saturation rapide des containers situés au carrefour entre la D15 et la D28 (route de Gaillac et route de Haute Serre).

Brève échange sur la collecte des déchets en général ; il est rappelé que l'an dernier la 4C a décidé de progressivement réduire le nombre de points de collecte isolés pour réduire les tournées d'enlèvement (et donc leur coût) et pour tenter de freiner le détournement d'usage (surtout les déversements fréquents de gravats et autres déchets non conformes).

Léonore propose d'appeler la responsable du service en charge de la collecte des déchets à la 4C pour demander la mise en place de containers supplémentaires au point de collecte mentionné ci-dessus.

## **Aménagements de l'ancienne gendarmerie de Vaour**

Question sur l'état d'avancement du projet.

Réponse collective :

Plusieurs organismes sociaux (MSA, CAF, Pôle Emploi, CPAM, etc...) ont engagé leur participation dans la future MSAP (Maison de Services Au Public).

Les conventions de partenariats sont en cours de signature, ce qui aboutira à la labélisation par la sous-préfecture (prévue pour fin octobre). La MSAP débutera son activité dans les locaux de la Mairie, en attendant la rénovation.

Pour les aménagements de l'ancienne gendarmerie, le CAUE du Tarn a réalisé un diagnostic et transmis ses préconisations pour les travaux. Un premier dossier de demande de subvention doit être déposé fin janvier 2017 pour obtenir les financements nécessaires.

Ce qui implique, d'ici là, d'avoir décidé de la configuration finale des lieux, et d'avoir effectué en conséquence les demandes de devis sur les différentes tranches de travaux.

La prochaine réunion de la commission en charge de ce dossier est prévu mi octobre.

## **Journées de l'association HALEM à Vaour les 17 et 18 septembre derniers**

Léonore a participé à un atelier sur le cadre juridique existant sur les habitats légers et/ou mobiles. Suite à cette expérience, elle propose de soumettre la création d'une sous-commission « habitat alternatif » à la commission « bâtiments » de Vaour.

Pour rappel HALEM = Association d'Habitants de Logements Éphémères ou Mobiles.

lien internet : <http://www.halemfrance.org/>

## **Entretien du village**

David fait part d'une question soumise en commission « aménagement » à propos de l'aspect et de la propreté du village en général, et en particulier de l'envahissement de la voirie par des plantes diverses (mauvaises herbes, etc...) ou des feuilles d'arbres.

Il existe des désaccords dans la commission entre, d'un côté ceux qui trouvent que ces travaux d'entretien de voirie ne sont pas assez fréquents ce qui nuit à l'image du village, de l'autre ceux qui pensent qu'il y a d'autres priorités et que ces tâches peuvent attendre.

Proposition de David = pourquoi ne pas faire « nettoyer » le village par les employés communaux chaque vendredi ?

- réponse de Léonore

les deux dernières années, les problèmes des réseaux d'eau de la commune monopolisaient la moitié du temps de travail des employés communaux. Ce qui rendait difficile le suivi exhaustif de diverses tâches d'entretien de la voirie.

- réponse de Doug

la situation des réseaux d'eau s'améliore petit à petit, il est donc possible aujourd'hui de ré-examiner la répartition du temps de travail des agents communaux sur d'autres tâches. Doug propose de travailler à nouveau sur ce point et de voir s'il est possible de libérer plus de temps de travail sur les entretiens de voirie.

